Envoyé en préfecture le 12/05/2023
Reçu en préfecture le 12/05/2023
Publié le 12/05/2023
ID : 081-218101400-20230509-1808_DL47090523-DE

LAVAUR

MAIRIE de LAVAUR

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

Nombre de conseillers
En exercice : 33
Présents : 23
Procurations : 10
Excusée :
Votants : 33
N° 47/2023

DÉPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE CASTRES
COMMUNE DE LAVAUR

OBJET DE LA DELIBERATION : Subvention pour la Résidence Autonomie et le service Portage des repas à domicile

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mai, à dix-neuf heures trente, s'est réuni le conseil municipal de LAVAUR, légalement convoqué le trois mai deux mille vingt-trois, dans la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bernard CARAYON, le Maire.

Étaient présents :
MM. CARAYON, LAMOTTE, VIDAL, Mme GUIDEZ, M. FÈVRE, Mme MARIGNOL, M. LARUE, Mmes BALAT, DOURTHE, Adjoints, MM. BONHOMME, RENAULT, VANTAUX, Mmes ESPARBIÉ, LESPINARD, MM. POMARÈDE, DELORD, BÉLINGAND, MM. NAVELLOU, DAVID, Mmes ALBOUY POMPONNE, MOUGIN, LE NY, DEFAIS.

Avaient donné pouvoir :
Mme IMBERT à M. LAMOTTE
M. LABORDE à Mme BALAT
Mme RÉMY à M. CARAYON
M. GAMBIER à Mme LESPINARD
Mme DECOUX-POINDRELLE à M. VIDAL
Mme GUIRAUD à Mme DOURTHE
Mme TAILHADES à Mme GUIDEZ
Mme LEY à Mme MARIGNOL
Mme BONNIFACY à M. LARUE
Mme FAURE à Mme DEFAIS

Madame DOURTHE est nommée secrétaire de séance.

L'Adjointe au maire déléguée aux affaires sociales et à l'emploi demande à l'assemblée d'approuver l'affectation des subventions, au budget de la Résidence Autonomie et du Portage des repas à domicile, pour la prise en charge du déficit de l'exercice 2022.

- Résidence Autonomie	114 023.53 €
- Portage des repas à domicile	2 401.29 €

.../...

Envoyé en préfecture le 12/05/2023
Reçu en préfecture le 12/05/2023
Publié le 12/05/2023
ID : 081-218101400-20230509-1808_DL47090523-DE

.../...

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de l'adjointe au maire, délégué aux affaires sociales et à l'emploi,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'affectation des subventions suivantes :

- Résidence Autonomie	114 023.53 €
- Portage des repas à domicile	2 401.29 €

PRECISE que les crédits seront inscrits au chapitre 65, article 657381 du budget primitif 2023.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

Bernard CARAYON

MAIRIE DE LAVAUR (TARN)

Le secrétaire de séance,

Corinne DOURTHE